

MANDAT DE VENTE
Immobilier d'habitation

Prix Net Vendeur	Honoraires TTC
< à 30 000 €	3 999 €
30 000 € à 50 000 €	4 999 €
50 001 € à 100 000 €	5 999 €
100 001 € à 150 000 €	7 %
150 001 € à 200 000 €	6 %
200 001 € à 300 000 €	5 %
300 001 € à 500 000 €	4 %
> à 500 000 €	3 %

MANDAT DE RECHERCHE
ET DE NÉGOCIATION
Immobilier d'habitation

Prix Net Vendeur	Honoraires TTC
< à 100 000 €	5 999 €*
100 000 € à 150 000 €	7 %*
150 001 € à 200 000 €	6 %*
200 001 € à 300 000 €	5 %*
300 001 € à 500 000 €	4 %*
> à 500 000 €	3 %*

*En supplément des honoraires TTC, il faut ajouter 10% du montant de la réduction obtenue sur le prix Net Vendeur.

MANDAT DE NÉGOCIATION - Immobilier d'habitation :

997 euros TTC + 10% du montant de la réduction obtenue sur le prix Net Vendeur

VENTE - Immobilier commercial et d'entreprise

Prix Net Vendeur	Honoraires TTC
< à 100 000 €	10 000 €
100 001 € à 200 000 €	13 000 €
200 001 € à 300 000 €	20 000 €
300 001 € à 500 000 €	30 000 €
> à 500 000 €	6 %

www.immoforfait.fr

LOCATION - Immobilier d'habitation

Forfait Location TTC

Publicité / Recherche du locataire / Visite du locataire / Constitution du dossier

1 mois de Loyer Hors Charges

+

Indice Alur au m² suivant la zone concernée*

Remarque : L'Agent n'est pas habilité à rédiger le bail ni l'état des lieux.

Règle de répartition des honoraires entre le locataire et le bailleur :

- 1/ La part des honoraires à la charge du locataire est d'au maximum 50% du montant total des honoraires.
- 2/ Le montant des honoraires à la charge du locataire ne peut dépasser les seuils du tableau ci-dessous.
- 3/ Le montant à la charge du bailleur correspond à la somme restante
(Total des Honoraires - Honoraires à la charge du locataire)

Zones*	Très tendue	Tendue	Reste du territoire
Montant maximum TTC**	10,80 € / m ²	9,00 € / m ²	7,20 € / m ²

*Zones définies par le décret du 01/08/2014

**Montants maximum légaux déduction faite de 10% au titre de la non rédaction du bail de location par ImmoForfait.

Les honoraires seront dus à la signature du bail de location et directement payés par le(s) locataires et le(s) bailleurs

LOCATION - Immobilier commercial et d'entreprise

Forfait Location TTC

Publicité / Recherche du locataire / Visite du locataire / Constitution du dossier

12% TTC du montant total des loyers des 3 premières années
(1^{ère} période triennale)

Remarque : L'Agent n'est pas habilité à rédiger le bail commercial ni l'état des lieux.

Les honoraires seront dus à la signature du bail et directement payés par l'intéressé

www.immoforfait.fr